

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt trois et le 27 février à 19 heures 30
22/02/2023

DATE D’AFFICHAGE Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au
22/02/2023 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents et représentés : Antoine Huynh, Clarence Appell, Joseph Bracco, Brigitte Simon, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Patrick Bastien, Cyril Durand, Benjamin Bou Aziz, Carlos Coelho, Fabrice Mermin (représenté par Clarence Appell), Nathalie Jacquier (représentée par Frédéric Thomas), Sandra Fiorèse (représentée par Brigitte Simon).

Absent et excusé : Jean-Christophe Eichenlaub.

DELIBERATION N°2 : Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif est le document retraçant les dépenses et recettes de l’année écoulée. Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

	Section d’investissement	Section de fonctionnement
Recettes	479 612,08 €	835 437,34 €
Dépenses	223 988,33 €	721 992,45 €
Résultat (excédent)	255 623,75 €	113 444 ,89 €

M. le Maire précise que le compte administratif est consultable en mairie par toute personne qui le souhaite.

Le Maire s’étant retiré au moment du vote conformément à l’article L2121-14 du CGCT, Clarence Appell, 1^{ère} adjointe au Maire, procède au vote du Compte administratif.

Le conseil municipal, après le retrait de M. le Maire et après avoir délibéré, approuve à l’unanimité le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus.

Fait à le MONTCEL, le 28 février 2023

Le Maire,
Antoine HUYNH

